de ceux qui n'y vont pas. Ce qui est plus rare encore, ou plutôt ce qui ne doit jamais arriver, c'est de donner à une couveuse des œufs provenant de femelles d'espèces différentes, parce que, les uns venant à éclore plus tôt que les autres, il serait impossible à la mère de donner également des soins à tous les petits au moment de leur naissance.

La femelle qui couve est dans un état tout particulier; elle semble présenter tous les symptômes de la fièvre; son œil est étincelant, sa peau brûlante; elle boit plus qu'elle ne mange; à voir son ardeur, on dirait qu'elle comprend toute l'importance de la fonction qu'elle exerce. « Mais ce qu'il y a de plus remarquable, dit Buffon, c'est que l'attitude d'une couveuse, quelque gênante qu'elle paraisse, est peut-être moins une situation d'ennui qu'un état de jouissance continuelle, d'autant plus délicieuse qu'elle est plus recueillie, tant la nature semble avoir mis d'attrait à tout ce qui a rapport à la multiplication des êtres. »

Pour augmenter le nombre des œufs sans augmenter en même temps le nombre des poules, l'embarras et la nourriture, on doit confier le soin de l'*incubation* à des femelles dont les œufs ne sont destinés qu'à servir à la reproduction de l'espèce. La dinde, naturellement patiente et excellente couveuse, a souvent l'emploi de couver des œufs étrangers. L'ampleur de son corsage lui permet d'en couvrir une plus grande quantité et de mieux réchauffer les petits sous ses ailes. Il y aurait donc avantage sous ce rapport à avoir plusieurs dindes dans une ferme; de plus, on pourrait ainsi en mettre couver deux à la fois, afin que, s'il arrive un accident à l'une d'elles, on puisse y remédier en confiant à l'autre les œufs ou les petits éclos. Enfin, on pourrait, par ce moyen, déterminer les femelles à couver une seconde fois des œufs de poules ordinaires et donner à une seule dinde la conduite de deux couvées.

Lorsque, pendant l'*incubation*, il est arrivé des accidents à la dinde, et qu'il s'agit de glisser sous une autre couveuse, soit des œufs, soit des petits, il faut faire en sorte qu'elle ne s'en aperçoive pas; il est bon même de choisir le soir pour cela; le lendemain matin, les nouveaux venus semblent moins étrangers. En général, les dindes acceptent et couvent sans la moindre difficulté les nouveaux œufs qu'on leur donne, pourvu qu'on ne leur en confie que la quantité qu'elles sont en état de couvrir de leurs ailes et de réchauffer sous leur corps.

Un autre moyen de se procurer beaucoup d'œufs de poules ordinaires est de déterminer un certain nombre de chapons à couver, à supporter la compagnie de quelques poulets, et, insensiblement, à en conduire jusqu'à quarante ou cinquante. On a remarqué depuis longtemps que les jeunes poules pondent plus tôt que les autres, mais qu'elles couvent moins bien. Enfin, il existe des procédés pour couver les œufs sans le secours de leur mère; ce sont ces procédés qui constituent l'*incubation* artificielle.

— *Incubation artificielle.* On a fait de bonne heure la remarque que les œufs des oiseaux n'ont pas toujours besoin, pour éclore, d'être couvés par la femelle qui les a produits ou par un oiseau de même espèce, et qu'une chaleur suffisante et convenablement distribuée jouait le plus grand rôle dans ce phénomène. On a pensé que la chaleur d'un animal quelconque pouvait suffire pour amener l'éclosion. « La chaleur humaine, dit Pline, est même suffisante pour faire éclore les œufs. Dans sa première jeunesse, l'impératrice Livie, étant femme de Tibérius Néron et enceinte de Tibère, désirait ardemment d'avoir un fils. Voulant augurer du sexe de son enfant par le sexe du poussin qui naîtrait, elle imagina de couver un œuf dans son sein; quand il fallait qu'elle le quittât, elle le remettait à sa nourrice pour en prendre soin, afin qu'il ne se refroidît pas. On rapporte qu'elle ne fut point trompée par le présage. C'est peut-être de là qu'est venue cette invention récente d'échauffer, par un feu modéré, des œufs placés sur la paille, dans un lieu sec et tempéré : un homme les retourne de temps en temps, et ils éclosent tous à la fois au jour marqué. »

La pratique de l'*incubation* artificielle, en Chine et en Egypte, remonte aux temps les plus reculés. Toutefois, il n'y a que les procédés employés dans ce dernier pays qui soient connus d'une manière suffisante. M. L. Soubeiran a publié à ce sujet une savante notice, à laquelle nous emprunterons quelques détails. Diodore de Sicile et Pline sont les plus anciens auteurs qui parlent de la méthode qu'employaient les Egyptiens pour faire éclore les poulets, sans que les œufs eussent été couvés par des poules. Il est probable que les mêmes procédés sont encore employés aujourd'hui dans cette contrée, seulement sur une échelle plus restreinte.

Les couvoirs égyptiens ou *mamals* forment des constructions rectangulaires en brique, le plus souvent adossées à un monticule de sable, pour diminuer autant que possible la déperdition de la chaleur. La partie principale, destinée à l'éclosion, est divisée en cellules, dont l'étage inférieur est le couvoir proprement dit, tandis que le supérieur reçoit le combustible destiné à élever la température. Le sol du couvoir est recouvert de nattes de paille et d'étoupe, et, au-dessus, on dispose, sur trois couches superposées, des œufs dont le nombre s'élève à plusieurs milliers pour chaque couvoir. Les ouvriers visitent tous les jours ces œufs et les retournent afin de répartir aussi également que possible la distribution de la chaleur.

Les poulets commencent à éclore le vingtième jour; ils sont aussitôt transportés dans des chambres voisines des fours, et nourris avec un mélange de farine et de pain émietté. Le lendemain, ils sont rendus aux propriétaires qui ont apporté les œufs à couver, en déduisant, toutefois, un tiers du nombre remis, soit pour tenir compte des non-éclosions ou des pertes diverses, soit pour constituer le bénéfice de l'entrepreneur du mamal. Le temps le plus favorable à ces opérations est depuis la fin de février jusque vers la mi-juillet. Ordinairement, deux ou trois ouvriers suffisent pour faire tout le travail, et, dans les quatre mois environ que dure la saison, ils font souvent éclore plus de 300,000 œufs.

On a essayé à diverses reprises d'appliquer en Europe les anciens procédés d'*incubation* artificielle, mais, le plus souvent, avec peu ou point de succès, parce qu'on avait négligé de les approprier aux nouvelles conditions climatériques dans lesquelles on opérait. C'est ainsi qu'en France, sous Charles VIII comme sous François Ier, on n'a obtenu aucun bon résultat. Il paraît, cependant, qu'en Italie on avait mieux réussi; on sait du moins qu'Alphonse II, roi de Naples, avait une couveuse artificielle, comme en témoignent ces vers d'André de La Vigne, qui, dans la relation de son expédition en Italie, en 1494, dit, à propos de la ménagerie de ce prince :

Avssi y a vn fovr à œvfs covver,
Dont l'on povrrait sans géline eslever
Mille povssins qui en avrait affaire,
Voire dix mil qui en vovldrait en faire.

Les résultats obtenus par un duc de Florence, qui avait fait venir un ouvrier égyptien pour diriger la marche de ses *incubations*, ne paraissent pas non plus avoir été très-satisfaisants.

Il faut arriver jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, à la régence du duc d'Orléans, pour voir reprendre la question de l'*incubation* artificielle. Réaumur proposa d'avoir recours, pour obtenir le développement de l'embryon dans l'œuf, à la chaleur qui se développe pendant la fermentation du fumier, ou à celle que laisse perdre un four à boulanger. Mais, dans le premier cas, les œufs, bien que renfermés dans des caisses ou des tonneaux qu'on enfonce dans le fumier, sont exposés aux émanations délétères produites par la fermentation et la décomposition des fumiers; dans le second, il se fait à la surface de ces œufs une évaporation trop rapide qui nuit à l'éclosion et rend très-difficile l'emploi des incubateurs artificiels.

Copineau, en 1780, eut, le premier, l'idée d'employer un calorifère spécial; la chaleur arrivait dans une hutte de bois, dont les parois étaient doubles et rembourrées, pour éviter la déperdition; les œufs étaient placés sur des étagères et l'appareil ingénieusement ventilé. Néanmoins, les résultats ne répondirent pas à l'attente.

L'appareil imaginé, en 1816, par Bonnemain, et qu'on a pu voir fonctionner encore dans ces dernières années, est chauffé à l'eau chaude, par un thermosiphon; il consiste en une chambre, dans un angle de laquelle se trouve un cabinet bien clos et peu éclairé, qui renferme le couvoir; les œufs sont disposés sur des tiroirs, entre lesquels on place des éponges humides, qu'on renouvelle tous les jours, pour remédier à l'évaporation. Le compartiment inférieur est garni de peaux de mouton.

En 1827, Darcet eut l'idée d'utiliser la chaleur de certaines eaux thermales pour produire des *incubations* artificielles, et fit, dans ce but, des expériences à Chaudes-Aigues; mais le succès ne répondit pas à son attente, et on renonça presque aussitôt à ce procédé. Les appareils de MM. Lamare, Sorel, Cantelo, de Caters, Vallée, Deschamps, sont des modifications plus ou moins heureuses de celui de Bonnemain.

Mentionnons également l'excellent couvoir artificiel imaginé par M. Carbonnier; il est formé d'une boîte en bois, de dimensions variables suivant le nombre d'œufs qu'on veut faire couver. Dans l'intérieur est une chaudière en zinc remplie d'eau chaude et entretenue à une température égale, au moyen d'une lampe pour les petits appareils et de charbon pour les grands; un régulateur permet de conduire facilement la combustion et de la tenir juste au point nécessaire. En dessus se trouve un tiroir où les œufs reposent sur de la paille, du foin, de la ouate ou même du sable. La partie inférieure de l'appareil sert à parquer les jeunes poussins et à leur permettre de se ressuyer les premiers jours.

Les œufs qu'on veut faire éclore artificiellement doivent être soumis au même degré de chaleur que celui de la poule. Elle est de 29° Réaumur en commençant, et s'élève peu à peu, les derniers jours, jusqu'à 32°; il vaut mieux même rester en deçà de ce dernier chiffre que de le dépasser. M. Carbonnier conseille de retourner les œufs tous les deux ou trois jours, de les exposer à l'air libre pendant cinq minutes matin et soir, enfin de les éventer de temps à autre avec une feuille de papier ou tout autre objet analogue. Il est bon, d'ailleurs, que le couvoir ait une issue toujours ouverte, afin que l'air se renouvelle constamment, et qu'il renferme des éponges mouillées ou tout autre corps susceptible de produire de l'humidité, afin de s'opposer à l'évaporation qui se produit à la surface des œufs. Tous ces soins exerceront une heureuse influence sur l'évolution des germes, ainsi que sur la santé et la vigueur des jeunes poussins.

Avant tout, il faut s'assurer de la bonne qualité des œufs à couver. Voici ce que dit à ce sujet M. Carbonnier : « Le germe contenu dans l'œuf étant un principe de corruption, il ne conserve la faculté de pouvoir se développer que vingt-cinq à vingt-huit jours en été et deux mois en hiver, placé dans des conditions favorables. Un œuf transporté à de longues distances perd ses facultés, si ce transport s'effectue quelques jours après la ponte; le liquide ne remplissant plus toutes les cavités de l'œuf, il se produit, dans ce cas, un ballottement qui brise quelques-unes des fibres qui font adhérer le germe aux autres parties de l'œuf. Après cinq ou six jours d'*incubation*, il est facile de voir, en mirant les œufs à la flamme d'une lumière, ceux qui pourraient être douteux; si, vers le dixième jour, ils n'offraient plus d'espoir, il est prudent de les sortir entièrement de l'appareil, car ils pourraient nuire par leur exhalaison à ceux avec lesquels ils seraient en contact. A cet effet, l'on pourra inscrire du côté pointu de l'œuf un numéro sur tous ceux qui offriraient peu d'espoir. »

Comme les poussins ont assez de force pour briser eux-mêmes leur coque, il est inutile, il serait même nuisible de les aider dans ce travail; on ne parviendrait pas ainsi à sauver les quelques sujets qui ne peuvent éclore ou qui périssent après l'éclosion. Il ne faut pas non plus leur donner à manger le premier jour de leur naissance; le reste du jaune que le petit oiseau a mangé avant d'éclore suffit pour le nourrir pendant vingt-quatre heures. Il faut seulement, durant cet intervalle, les tenir bien chaudement, pour laisser ressuyer et sécher les tuyaux ou barbes dont le corps est couvert. Le meilleur moyen consiste à remplir une boîte ou un panier d'ouate ou de foin, dans lequel on a eu soin de mettre une bouteille d'eau chaude, qu'on renouvelle matin et soir pendant les premiers jours.

C'est en 1848 qu'a été obtenue chez nous la solution la plus satisfaisante du difficile problème de l'*incubation* artificielle. Elle est due à MM. Adrien jeune et Tricoche, qui ont fondé à Vaugirard un vaste établissement destiné à exploiter cette industrie. L'appareil dont nous parlons consiste en un grand couvoir pouvant incuber 1,500 œufs à la fois. Ce couvoir, dit M. Mariot-Didieux, qui en a fait la description dans son *Traité raisonné de gallinoculture*, se compose d'une vaste chaudière en zinc qui reçoit, dans son intérieur et son centre, un cylindre en tôle de 0m,6 de diamètre, lequel traverse cette chaudière de part en part, de manière à avoir jour aux deux extrémités. Ce cylindre est destiné à contenir du charbon, et il est pourvu de soupapes pour augmenter ou modérer la combustion. La chaudière a la forme d'une cloche renversée, et porte à son tiers supérieur une échancrure transversale de 1 mètre d'étendue. A cette large échancrure s'adapte une toile en caoutchouc ou gomme élastique galvanisée de 3 mètres de longueur et de 1 mètre de large. Cette toile, ou plutôt cette nappe élastique, s'étend horizontalement en forme de table, soutenue par des pieds, à 1 mètre de hauteur du sol; elle est fixée et, en quelque sorte, lattée sur les côtés de la table. A l'autre extrémité de la nappe, existe un réservoir en zinc de la largeur de la toile; ce réservoir lui est inférieur; il a 0m,10 de profondeur et 0m,6 de largeur. On y remarque deux tubes en zinc ou en plomb qui descendent obliquement, en rétrogradant, au-dessous de la table pour venir se terminer au fond et dans l'intérieur de la chaudière. La nappe fixée et bien nivelée avec l'échancrure de la chaudière et le bord supérieur du petit réservoir en zinc qui est à l'autre extrémité, on remplit la chaudière d'eau; cette eau finit par sortir à travers l'échancrure qui y est pratiquée, s'étend sur la nappe, remplit le réservoir de l'autre extrémité et les tubes rétrogrades. Quand l'eau est nivelée à 0m,02 d'épaisseur sur la nappe, la quantité est suffisante. Cette opération terminée, on allume environ 1 kilogramme de charbon dans l'intérieur du cylindre. L'eau chaude, étant plus légère que l'eau froide, vient à la surface de la chaudière, sort par l'ouverture qui y est pratiquée, s'étend sur la nappe, chasse l'eau froide et vient, en se refroidissant, tomber dans le petit réservoir, où les deux tubes rétrogrades la conduisent au fond de la chaudière pour y être chauffée de nouveau et pour venir successivement faire le même contour. Cette circulation lente et permanente est, comme nous venons de le dire, un effet de la plus grande légèreté de l'eau chaude qui vient à la surface de celle qui est froide. L'eau d'une chaudière n'est pas également chaude partout. Celle de la surface l'est toujours plus que celle qui est au fond. Cette eau, étendue sur la nappe, doit acquérir 45° à 46° centigr. Ce degré de chaleur serait trop considérable pour incuber les œufs; mais comme ceux-ci sont placés sous la toile, ils n'en reçoivent que 40° centigr., ce qui est le degré fourni par les poules dans l'*incubation* naturelle. On voit par là que le système de MM. Adrien jeune et Tricoche est une heureuse modification de la couveuse Bonnemain.

L'eau distribuée et réglée comme il vient d'être dit est restée jusqu'à présent étendue sur la nappe. Celle-ci doit être couverte avec des planches ou liteaux en bois blanc et léger; ce couvercle est ensuite recouvert d'une couche de sable de 0m,04 d'épaisseur et muni de bords relevés de chaque côté, parce que plus tard il servira d'étuve pour les jeunes poulets; ceux-ci y trouveront de l'air et de la chaleur. La surface de ce couvercle est percée aux deux extrémités pour recevoir un tuyau noyé dans l'eau qui circule sur la nappe; on y plonge des thermomètres qui y restent toujours, mais qui se retirent à volonté pour s'assurer du degré de l'eau en circulation. Ce degré peut s'élever ou s'abaisser suivant les besoins, au moyen des soupapes du cylindre, qui activent ou ralentissent la combustion du charbon.

Pour former l'étuve, on ferme la partie supérieure de la chaudière, celle qui est placée au-dessus de la couche de sable, par un double couvercle mobile et à charnières. Le fond de cette étuve est garni d'un linge de laine. C'est là que l'on place les poulets aussitôt après leur naissance; ils s'y sèchent et y trouvent la chaleur nécessaire aux deux premiers jours.

La toile en caoutchouc destinée au passage de l'eau repose sur des liteaux en bois qui en supportent le poids. Ces liteaux sont distances de manière à former des carrés nus où devra reposer le dessus des tiroirs qui contiendront les œufs. Ces tiroirs sont sur deux rangs, parce qu'un liteau longitudinal partage en deux longueurs le dessous de la table. Chaque tiroir a un peu moins de 1m,50 de longueur sur 0m,35 de largeur et 0m,08 de profondeur. Le fond de chaque tiroir est en toile métallique, pour y faciliter la circulation de l'air dont l'œuf a besoin pendant l'*incubation*. Chaque tiroir est en outre rempli d'une suffisante quantité de balle d'avoine sur laquelle reposent les œufs, qui doivent être de niveau avec les bords du tiroir, de manière à toucher le dessous de la toile. C'est là un des points délicats de l'opération; les tiroirs sont difficiles à placer convenablement dans la position qui vient d'être indiquée. MM. Adrien et Tricoche ont imaginé de placer au-dessous des mancherons plats, dont la largeur est calculée de telle sorte que, après avoir posé le tiroir rempli d'œufs sur ces deux mancherons, on n'a qu'à les tourner de champ pour que le tiroir se trouve placé. Cette toile étant chaude et humide, il s'ensuit qu'on a réuni toutes les conditions de l'*incubation* naturelle. Chaque côté de la table reçoit quinze tiroirs, et chacun de ces derniers reçoit 50 œufs.

Ce couvoir est alimenté de charbon deux fois par jour. Le degré de chaleur varie très-peu; cependant il a besoin d'être examiné et vérifié de quatre en quatre heures. A l'usine de Vaugirard, l'*incubation* de 1,500 œufs a donné en moyenne 1,200 poulets forts, vigoureux et bien portants. On y fait aussi éclore des œufs de poule et de faisan.

Mais ce n'est rien d'avoir fait naître, si l'on ne peut élever. Aussi l'appareil de MM. Adrien et Tricoche a-t-il une autre partie destinée à l'élevage des jeunes volatiles. Cette partie se compose, de même que le couvoir, d'une chaudière en zinc ayant la forme d'une cloche renversée et munie d'un couvercle en tôle. L'un des côtés est percé de cinq ouvertures, dont quatre se trouvent au niveau de la surface de l'eau et la cinquième à 0m,08 plus bas. Cette dernière ouverture est placée au milieu. De ces ouvertures partent des tuyaux en plomb enveloppés d'un linge de laine et qui ont 0m,04 de diamètre; ils partent horizontalement de la chaudière à 0m,010 du sol. Leur longueur est d'environ 20 mètres. Ces quatre tuyaux sont écartés les uns des autres de 0m,04. La longueur parcourue par ces tuyaux est divisée en six chambres par de simples cloisons à jour, mais assez serrées pour que les poussins ne puissent y passer. On peut même employer des toiles grossières tendues. Ces tuyaux sont destinés à la circulation de l'eau chaude et à faire l'office de mères. Les poussins y trouvent la chaleur dont ils ont besoin. La face inférieure des tuyaux est tapissée avec des peaux de mouton pourvues de leur laine, que l'on peut enlever à volonté. Le tuyau antérieur est pourvu de petits rideaux en étoffe grossière de laine; ils tombent libres sur le sol; mais ils sont échancrés de distance en distance pour servir de petites portes d'entrée aux poussins. Pour que ceux-ci puissent atteindre les peaux qui garnissent les tuyaux et s'y réchauffer, on dispose au-dessous des planchettes de hauteur variée, suivant la taille des animaux, et recouvertes de sable fin et sec. La chaudière se chauffe de la même manière que celle du couvoir : à mesure que l'eau dont elle est remplie ainsi que les tuyaux s'échauffe, elle s'élève à la surface et parcourt les quatre tuyaux supérieurs qui la conduisent à leur extrémité la plus éloignée; là, les quatre tuyaux se réunissent en un seul qui est destiné à ramener l'eau refroidie au fond de la chaudière. Ce tuyau est le cinquième et le plus bas. La chaleur est naturellement plus

ou moins forte suivant l'éloignement du foyer. On en profite pour donner aux poussins de différents âges la température qui leur est la plus favorable. Cette température ne doit pas dépasser 25° à 28° Réaumur. Chaque chambre peut recevoir cent poulets et même plus. On remarque que les volatiles ainsi élevés deviennent paresseux; il faut avoir soin de les faire sortir de cette indolence en les visitant et en leur donnant à manger. Le son d'une petite clochette remplace avec succès le gloussement de la poule et le petit poussin est bientôt au fait de ce cri d'appel. Le défaut d'exercice serait mortel; l'animal deviendrait mou, lymphatique et périrait vers le douzième jour. Aussi est-il avantageux de placer un chapon dans chaque chambre pour donner à tout ce petit peuple l'activité qui lui manque. Toutes les chambres doivent être pourvues d'une ouverture fermant au moyen d'une porte à coulisse pour la sortie des poussins au dehors. Cette ouverture donne dans une petite cour aux ébats, plus longue que large et exposée au midi. Le sol des cours est couvert de gros sable et planté de distance en distance d'arbrisseaux, de plantes potagères ou de fleurs, pour donner au besoin un ombrage salutaire. La nourriture est la même qu'avec des mères naturelles; on y ajoute seulement quelques oignons hachés menu et du poivre en poudre ou d'autres condiments excitants. Par ces moyens et avec le concours d'une propreté minutieuse, nul doute que l'*incubation* artificielle ne puisse obtenir des succès inespérés. L'insuffisance de la production actuelle de la viande est assez notoire pour que tout ce qui se rattache à cette grande question de l'alimentation acquière à nos yeux une importance de premier ordre. Jusqu'à présent la poule au pot n'a été qu'un beau rêve; il ne tient désormais qu'à nous qu'elle devienne une réalité.

— Pathol. Après l'inoculation d'un virus quelconque, il s'écoule un temps plus ou moins long, pendant lequel le sujet n'éprouve aucun symptôme de l'affection qui le menace; c'est cette période qui porte le nom d'*incubation*. Il est évident que, pendant ce laps de temps, la semence morbifique s'incorpore à la substance des tissus. Le virus circule dans les vaisseaux, altère les propriétés physico-dynamiques de la matière vivante; mais son action reste latente, ignorée du malade, qui n'en éprouve aucun malaise, et du médecin qui n'aperçoit encore aucun symptôme. Les affections dans lesquelles l'*incubation* paraît évidente sont les maladies virulentes et venimeuses, les exanthèmes, les fièvres en général, le typhus, la suette et toutes les affections épidémiques. L'érysipèle, le rhumatisme, la pneumonie sont encore des affections dans lesquelles on remarque une période d'*incubation*. Les seules maladies chirurgicales, telles que les plaies, les fractures, les luxations, sont exemptes de cette période, qu'on pourrait appeler préliminaire. Le mot d'*incubation* implique l'idée d'un état particulier de toute l'économie; tous les organes sont également affectés du principe délétère, ce qui n'empêche pas que les symptômes ne se localisent plus tard, et ne choisissent, de préférence, tel ou tel point de l'économie, plutôt que tout autre. Ainsi, dès que le virus syphilitique a été inoculé, il se répand dans tout l'organisme, et, plus tard, les symptômes apparaissent tantôt sur les organes génitaux seulement, tantôt dans l'arrière-gorge, dans les fosses nasales ou sur tout autre point. Il existe encore d'autres modes d'*incubation*. Ainsi, entre la cicatrisation du chancre et l'apparition des accidents secondaires d'une part, ou entre ceux-ci et les tertiaires d'une autre part, se place une *incubation* souvent de plusieurs mois ou de plusieurs années durant laquelle on ne peut soupçonner la présence du virus syphilitique. Il faut bien donner à ces époques silencieuses, latentes, de la maladie le nom d'*incubation*, qu'elles méritent à tous égards. (Monneret.)

On est convenu de donner encore le nom d'*incubation* au temps qui s'écoule entre la naissance d'un individu et le développement des maladies qui lui ont été transmises par hérédité, comme l'épilepsie, la folie, la phthisie, le cancer, etc. Cette théorie conduit à admettre que ces maladies existent à l'état latent au moment de la naissance, et qu'elles se manifestent plus tard, sous l'influence d'une cause accidentelle et secondaire.

La durée de l'*incubation* varie selon les maladies. Dans la pneumonie, le rhumatisme, elle est seulement de quelques heures, tandis que dans les exanthèmes elle est de sept à huit jours, de trois semaines environ dans la syphilis et de plusieurs semaines à deux mois dans la rage. Toutes choses égales d'ailleurs, chaque cause morbifique entraîne avec elle une durée d'*incubation* qui diffère selon la maladie, selon le sujet affecté et selon la quantité du principe délétère qui a été absorbée. La période d'*incubation* est terminée dès qu'apparaît le premier symptôme de la maladie.

Ces phénomènes singuliers sont difficiles à expliquer dans l'état actuel de la science, et il serait téméraire d'en tenter l'interprétation. Elle nous sera donnée le jour où, connaissant bien les principes immédiats albuminoïdes, nous serons fixés sur les phases et la nature de leurs transformations isomériques.

On donne encore, en médecine, le nom d'*incubation* à un mode particulier de traitement. Quelques praticiens ont proposé d'appliquer l'entretien d'une chaleur de 36° autour des organes, par le moyen de l'air chaud, au traitement d'un certain nombre de maladies. Trois modes de traitement ont été institués à cet égard : 1° l'*incubation locale* ou *circonscrite* de la partie malade, dans les cas d'amputation, de plaie, d'ulcère, de tumeur blanche, d'érysipèle, de certains exanthèmes, etc.; 2° l'*incubation diffuse*, dans la chlorose, l'aménorrhée, l'œdème, l'ascite, les névralgies, etc.; 3° l'*incubation générale*, dans les scrofules, le rachitisme, etc. Divers appareils ont été imaginés pour l'application de cette méthode thérapeutique, dans laquelle on se sert d'une lampe à alcool pour obtenir une chaleur régulière. Inutile d'ajouter que ce moyen est d'une application bien moins fructueuse que ses auteurs ne l'ont cru.

INCUBE s. m. (ain-ku-be — lat. *incubus*, cauchemar, proprement ce qui est couché dessus; de *in*, sur, et de *cubare*, être couché sur). Superst. Démon qui prend la forme d'un homme pour goûter, avec une femme, les plaisirs de l'amour : *Y a-t-il eu des* INCUBES *et des succubes? Tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres.* (Volt.) *Les poëtes ont souvent chanté les amours hermaphrodites du diable, tour à tour* INCUBE *et succube, et la légende fait sur eux les cancans les plus fantastiques.* (P. de St-Victor.) *Merlin, fils d'un* INCUBE *et d'une sainte, devient le centre et le maître de toute nature.* (Peyrat.)

— Adjectiv. : *Démon* INCUBE.

— Mythol. rom. Surnom de Pan et des satyres.

— **Encycl.** Les théologiens n'ont jamais douté de l'existence de ces démons, qui, sous un déguisement humain, viennent séduire nos filles et surtout nos femmes. Saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Augustin, etc., y croyaient fermement, et la plupart des docteurs qui les ont suivis ont admis et décrit le fait avec des détails qui seraient certainement déplacés dans un livre écrit en français. Les tribunaux ecclésiastiques ont malheureusement partagé l'opinion des théologiens, et plus d'une malheureuse femme, accusée d'un commerce impie avec l'esprit malin, a été brûlée en place publique. Plusieurs même ont avoué leur crime, trompées sans doute par une imagination dévergondée, qui leur faisait ajouter foi à des rêves impurs. Le peuple applaudissait à ces odieuses exécutions, les docteurs les justifiaient en citant les livres saints, les savants même, comme Ambroise Paré et Cardan, les discutaient avec un sérieux qui nous étonne.

Aujourd'hui, nul ne sait s'il existe encore des *incubes* et des succubes, ces unions monstrueuses n'étant généralement pas fécondes, heureusement. Il est probable que nos filles continuent à rêver; mais le secret de leurs imaginations nocturnes est pudiquement respecté, et le diable lui-même n'en sait rien ou se montre discret.

Quant aux successeurs d'Ambroise Paré, ils ont décidément abandonné l'opinion de ce savant homme; et s'ils se servent quelquefois encore du mot *incube*, c'est pour l'appliquer à une sorte de cauchemar où le diable n'a rien à voir. Il vous est arrivé sans doute de vous sentir, pendant le sommeil, suffoqué par un poids sur l'estomac; votre imagination vous représentait un chien noir, un nain monstrueux, une vieille femme, etc.; c'est l'*incube* des médecins modernes.

INCUBÉ, ÉE adj. (ain-ku-bé — lat. *incubatus*, couvé). Qui a été soumis à l'incubation : *Œuf incubé.* ‖ On dit plus ordinairement COUVÉ.

INCUIT, UITE adj. (ain-kui, ui-te — du préf. *in*, et de *cuit*). Qui n'est point cuit ou qui est mal cuit : *Pain* INCUIT. *Chaux* INCUITE.

— s. m. Partie d'une viande qui n'est pas bien cuite : *Préférer l'*INCUIT *du gigot.*

INCULISMA, nom latin d'ANGOULÊME.

INCULPABLE adj. (ain-kul-pa-ble — rad. *inculper*). Jurispr. Que l'on peut inculper : *Personne* INCULPABLE. *Action* INCULPABLE.

INCULPATION s. f. (ain-kul-pa-si-on — du préf. *in*, et du lat. *culpa*, faute). Action d'inculper; état d'une personne inculpée : *Se justifier d'une* INCULPATION. *Repousser une* INCULPATION.

INCULPÉ, ÉE (ain-kul-pé) part. passé du v. Inculper. Accusé d'une faute : *Personne* INCULPÉE.

— Substantiv. Personne inculpée : *Prendre la défense de l'*INCULPÉ.

— **Syn. Inculpé, accusé, prévenu.** V. ACCUSÉ.

INCULPER v. a. ou tr. (ain-kul-pé — du préf. *in*, et du lat. *culpa*, faute). Accuser d'une faute : INCULPER *quelqu'un sans preuves. Cessez de m'*INCULPER.

— **Syn. Inculper, accuser.** V. ACCUSER.

INCULQUÉ, ÉE (ain-kul-ké) part. passé du v. Inculquer. Gravé dans l'esprit à force d'être répété : *Science péniblement* INCULQUÉE. *Cette opinion est profondément* INCULQUÉE *dans leurs esprits.* (Acad.)

INCULQUER v. a. ou tr. (ain-kul-ké — lat. *inculcare*; de *in*, sur, et de *calcare*, fouler aux pieds). Graver dans l'esprit à force de répéter : INCULQUER *une maxime, une vérité. C'est une appréciation déterminée qui nous* INCULQUE *de rares et mémorables pensées.* (Ste-Beuve.)

INCULTE adj. (ain-kul-te — lat. *incultus*; du préf. *in*, et de *cultus*, cultivé). Qui n'est point cultivé : *Jardin* INCULTE. *Terres* INCULTES. *Les forêts peuvent, plus que tous les autres sols* INCULTES, *être transformées facilement en terres arables et en prairies.* (Math. de Dombasle.)

— Par ext. Négligé, peu soigné, en désordre : *Barbe* INCULTE. *Cheveux* INCULTES.

— Fig. Dont on ne tire aucun parti, qui est négligé, abandonné : *Le champ de la science est resté longtemps* INCULTE. *La douleur est un riche terroir qui ne reste jamais* INCULTE; *il n'est besoin que d'un laboureur qui y promène la charrue et y sème le plaisir.* (Serrurier.) ‖ Qui n'a pas reçu de culture intellectuelle ou morale : *Esprit* INCULTE. *Mœurs* INCULTES. *Nations* INCULTES. *Les préjugés des esprits endoctrinés sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations* INCULTES. (De Custine.)

INCULTIVABLE adj. (ain-kul-ti-va-ble — du préf. *in* et de *cultivable*). Qui ne peut être cultivé : *Quel est le pays qui n'ait pas des terrains rebelles et* INCULTIVABLES? (Volt.)

INCUNABLE s. m. (ain-ku-na-ble — du lat. *incunabulum*, berceau). Ouvrage qui date de l'origine de l'imprimerie : *Beaucoup de gens ne cherchent dans le livre que le produit rare et curieux; les éditions princeps, les* INCUNABLES *les attirent comme les vieilles médailles, les armes antiques, les poteries étrusques.* (Ed. Texier.)

— Adjectiv. : *Édition* INCUNABLE.

— **Encycl.** Ce nom a été donné par les bibliographes aux livres qui sont considérés comme sortis du berceau de l'imprimerie, c'est-à-dire à ceux qui ont été exécutés dans les premières années de l'introduction de cet art dans chaque ville, jusqu'à l'année 1500, et même 1520 pour quelques ouvrages. Il ne faut pas confondre une édition princeps avec une *incunable*. Edition princeps signifie première édition qui ait paru des anciens auteurs, depuis l'invention de l'imprimerie.

La physionomie générale des *incunables* est facile à reconnaître, quand on les a examinés attentivement une fois. Elle est pleine d'austérité et de charme en même temps. Des bois grossiers servant d'encadrement au texte en lettres gothiques, des danses macabres, des calendriers avec des préceptes d'hygiène recommandés au lecteur; sur la première feuille, l'image du corps humain : tels apparaissent les *incunables*.

Ils ont servi surtout à la propagation des romans de chevalerie. Les deux centres de fabrication furent Lyon et Paris; les éditeurs qui firent fortune dans ce genre de commerce furent : à Paris, Antoine Vérard, Alain Lotrian, Jean et Nicolas Bonfons, Jehan Trepperel, Jehan Jehannot, Michel Lenoir, Niverd; à Lyon, Pierre de Sainte-Lucie.

Considérons d'abord le titre, dans les *incunables*.

Ce n'était pas une chose facile que d'inventer un titre. Sans autre règle que le caprice, à vrai dire, on a bizarrement entremêlé le rouge et le noir; on s'est servi de caractères aux proportions majestueuses. Quant aux dessins dont on les orna, deux sujets paraissent surtout avoir été usités : l'entrée du roi Charles VIII à Naples, l'image d'un chevalier très-haut en panache, à la tête de ses gens.

Les adresses des libraires sont fort détaillées : « A Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'*Escu de France.* » — « Joignant la porte du Palays, en la bouticque de Jacques Nyvert, imprimeur-libraire. » Les volumes sont souvent accompagnés d'illustrations qui pèchent un peu par excès de naïveté; mais qu'importe? elles n'en sont que plus précieuses. Quelquefois elles se répètent dans le courant du même livre; on ne prend pas la peine de les changer. Il y en a généralement vingt ou trente dans le même tome.

Trois formats ont été adoptés. Le plus ancien est le petit in-folio. Il y a l'in-quarto, employé fréquemment; il y a l'in-octavo, qui est de beaucoup le plus commode. Ces *incunables* sont imprimés tantôt à deux colonnes, tantôt en une seule ligne; mais leur caractère essentiel est de présenter une matière extrêmement abondante et serrée. On veut en faire tenir le plus qu'on peut sur le moins de papier possible. Et cela se comprend. Ce sont des éditions à bon marché, en dépit de leur luxe apparent.

La pagination n'existe pas dans les plus anciens *incunables*; pour les autres, on s'est servi d'abord des termes : AI, AII, AIII, AIV, AV, BI, etc, qui sont des signatures. Mais bientôt le progrès s'est accompli, et on a introduit une foliation régulière. Les rubriques sont encadrées, en tête de chaque chapitre, dans un espace blanc. Le *chiffre* des éditeurs est presque toujours au *verso* du premier et du dernier feuillet, et, généralement, il n'y a pas que le titre. Les éditeurs répètent toutes les indications que nous avons transcrites plus haut, afin que le client ne se trompe point, et pour que leur boutique soit bien achalandée.

Ces notes bibliographiques ne laissent pas d'être de quelque secours à l'érudition; mais elles ennuient à cause de leur longueur. Il est néanmoins toujours intéressant de suivre un art dans les transformations qu'il subit. Les *incunables* sont les premiers bégayements d'une science que notre siècle a apprise et emploie couramment. Ils précèdent les beaux livres de la Renaissance, et ils sont à ces échantillons de l'industrie humaine ce que l'aurore d'une journée admirable est à l'épanouissement, en plein midi, des forces et des magnificences de la nature.

On distingue les *incunables* en *incunables* tabellaires ou xylographiques et en *incunables* typographiques. Les premiers sont obtenus au moyen de planches de bois d'une seule pièce, sculptées ou gravées; les seconds sont composés en caractères mobiles.

On ne saurait assigner aucune date certaine pour les *incunables* appelés xylographiques ou tabellaires, obtenus au moyen de planches de bois solides et d'une seule pièce; mais la *Bible des pauvres* et le *Donat* passent pour antérieurs à 1440. La *Bible des pauvres* (*Biblia pauperum*), livre contenant, en 40 ou 50 tableaux, les principaux événements de l'Histoire sainte, avec de courtes explications et des sentences des prophètes en langue latine, était, avec le *Miroir du salut* (*Speculum humanæ salvationis*), — autre ouvrage populaire du même temps et du même genre, un des premiers aussi dont l'imprimerie s'empara, — le guide des prédicateurs, surtout des franciscains, chartreux et autres ordres mendiants, qui se qualifiaient de *pauperes Christi*. Les tableaux de la *Bible des pauvres* et ceux du *Miroir du salut*, grossièrement exécutés en bois, étaient souvent reproduits en sculptures et en peintures de muraille, en verreries, en ornements d'autel. Quant au *Donat*, on sait que ce nom fut appliqué, au XVe siècle, à des livres de grammaire en usage dans les écoles et imprimés sur des planches de bois fixes. On regardait ces livres comme tirés d'un traité d'Ælius Donatus, grammairien latin du IVe siècle. On fit des *Donats* simultanément en Hollande et en Allemagne. La bibliothèque Richelieu possède quatre feuillets d'un *Donat* imprimé sur parchemin. Parmi les *incunables* typographiques ou composés en caractères mobiles, les plus anciens sont : la *Bible Mazarine*, qui est de 1450 à 1455; la *Bible de Schelhorn*, de 1461 au plus tard, et que plusieurs bibliographes regardent comme l'œuvre de Gutenberg lui-même, la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V (1454); le *Psautier* de 1457; le *Rationale divinorum officiorum* de Durand (1459).

Voici les prix qui ont été payés, dans les temps modernes, pour certaines éditions *incunables*, dont tous les jours la valeur augmente dans des proportions presque fabuleuses : la célèbre *Bible* sans date, attribuée à Gutenberg, 2,499 fr.; le *Psautier* de 1457, imprimé à Mayence par Faust et Schœffer, acheté à la vente du comte Maccarthy, en 1817, par Louis XVIII, pour la Bibliothèque royale (1 vol.), le premier livre imprimé avec date, 12,000 fr.; les *Commentaires de César* (1469, 1 vol.), 1,362 fr.; *Aulu-Gelle* (Rome, 1469, 1 vol.), 1,760 fr.; *Martial* (Venise, vers 1470, 1 vol.), 1,274 fr.; *Pline* (Venise, vers 1469, 1 vol.), 3,000 fr.; *Tite-Live* (Rome, vers 1469, gr. in-fol., 1 vol.), 21,672 fr.; *Florus*, imprimé vers 1470, dans la maison de Sorbonne, par Gerning, Grantz et Friburger, 801 fr.; *Décaméron* de Boccace (Venise, 1471, 1 vol.), 56,974 fr. 60; le *Recueil des histoires de Troyes*, imprimé par W. Caxton, sur la prière de Marguerite d'York, commencé à Bruges et terminé à Cologne (1471, 1 vol. in-fol.), le premier ouvrage qui ait été imprimé en anglais (il s'agit d'une traduction du français), 26,512 fr. 50. En 1823, lord Spencer acheta, au prix de 205 livres sterling et 16 schellings, un exemplaire incomplet du même ouvrage, dont une édition imprimée en 1503, par Wynkyn de Worde, est peut-être encore plus rare. On n'estime pas à moins de 300,000 fr. la valeur des soixante *incunables* de Caxton, que lord Spencer a pu réunir. Un seul, intitulé : *The lyf ang acts of the King Arthur; of his noble Knyghtes of the Rond Table, etc., reduced to the englisshe, by syr Thomas Malory and by me, devyded into XXI bookes, chapytred, and enpryuted and fynysshed in thabbey Westmestre the last day of july the yere of our Lord MCCCCLXXXV, Caxton me fieri jussit*, dont on ne connaît que deux exemplaires, l'un chez lord Jersey, l'autre incomplet de huit feuillets, fut acheté, en 1816, par lord Spencer, à la vente Lloyd, 325 livres (plus de 8,000 fr.). L'édition semblable, imprimée en 1488, par Wynkyn de Worde, est tout aussi rare. Terminons cette liste en disant qu'un *Dante* (Foligno, 1472, 1 vol.) s'est vendu 799 fr. Daunon a évalué à 13,000 le nombre des ouvrages imprimés dans le XVe siècle, ce qui, en les supposant tirés, en moyenne, à 300 exemplaires, donnerait un total d'environ 3,900,000 volumes. Voilà un chiffre bien fait pour désespérer les amateurs d'*incunables*, quand on songe aux maigres épaves que le temps nous a laissées d'un aussi gros bagage. Ajoutons que, le plus souvent, les heureux possesseurs de ces vénérables témoins des origines typographiques n'ont en main que des lambeaux à

demi arrachés ou détruits. Récemment, Wittaker a recompleté des exemplaires défectueux au moyen d'une imitation parfaite des types, de l'encre et de la couleur du papier. Grande fut la joie des bibliomanes... non, des bibliophiles. C'est aussi ce que Firmin Didot avait fait pour quelques exemplaires des *incunables* de sa belle bibliothèque, auxquels il manquait quelques feuilles. A cet effet, il avait gravé et fondu, avec une parfaite identité, les caractères de la *Bible* de Mayence, ceux de *Jenson* et de *Vendelin de Spire*.

V. Maittaire, *Annales typographici* (La Haye, 1719); Meermann, *Origines typographicæ* (La Haye, 1765, 2 vol. in-4°); Panzer, *Annales typographici* (Nuremberg, 1793-1830, 11 vol. in-4°); Audiffredi, *Catalogus editionum seculi* XV (Rome, 1783, in-4°); Hain, *Repertorium bibliographicum* (Stuttgard, 1826-1838, 2 vol. in-4°); Amb.-Firmin Didot, *Encycl. moderne*, art. *Typographie;* Chevillier, *Origines de l'imprimerie de Paris* (1694).

INCURABILITÉ s. f. (ain-ku-ra-bi-li-té — rad. *incurable*). Etat de ce qui est incurable : INCURABILITÉ *d'une maladie, d'un malade.*

INCURABLE adj. (ain-ku-ra-ble — du préf. *in*, et de *curable*). Qui ne peut être guéri, en parlant d'un mal ou d'un malade : *Mal* INCURABLE. *Maladie, plaie* INCURABLE. *Malade* INCURABLE. *Il n'appartient qu'à un charlatan de promettre la guérison d'une maladie* INCURABLE. (Gardanne.)

— Fig. Qui ne peut être guéri, corrigé, détruit, en parlant d'un mal, d'un vice, d'un défaut; qui ne peut être corrigé de ses vices, en parlant d'une personne : *Orgueil* INCURABLE. *Ignorance* INCURABLE. *Ivrogne* INCURABLE. *La lâcheté est une faiblesse organique et* INCURABLE. (Latena.)

Chez tout sot bel esprit le vice est *incurable.*
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne atteinte d'une maladie ou d'infirmités incurables. *C'est la débauche qui peuple les rues de mendiants, et les hôpitaux d'*INCURABLES. (J. Simon.)

— s. m. pl. Hôpital d'incurables : *Aller aux* INCURABLES. *Entrer aux* INCURABLES. *Arrivée à Paris, Mme de Maintenon se rendit seule aux* INCURABLES, *chez la marquise de La Sablière.* (Mme de Genlis.)

— **Syn. Incurable, inguérissable.** *Incurable* marque l'inutilité des secours de la médecine, l'impossibilité d'être guéri par les moyens ordinaires. *Inguérissable* marque une impossibilité absolue. Ainsi la folie est un mal *incurable*, parce que les médecins n'ont pas encore trouvé le moyen de la guérir; mais elle n'est pas *inguérissable*, puisqu'on en guérit quelquefois par l'effort seul de la nature. Au reste, *incurable* est d'un emploi beaucoup plus fréquent que son synonyme, parce que nous tenons tellement à la vie que nous conservons encore quelque espoir de vivre, même quand les médecins reconnaissent leur impuissance et abandonnent le malade.

Incurables (HOSPICES des). On a désigné sous ce nom, à Paris, deux établissements destinés à recevoir les indigents que l'âge ou des infirmités déterminées ont mis dans l'impossibilité de gagner leur vie. Voici, dans un court aperçu historique, l'origine et la situation première de ces établissements aujourd'hui évacués et remplacés par le grand hospice d'Ivry-sur-Seine.

Les incurables n'avaient aucun asile qui leur fût affecté, lorsque, en 1632, la dame Le Bret fit don à l'Hôtel-Dieu de deux maisons sises à Chaillot, avec leurs dépendances et 622 livres, pour fonder et entretenir un hospice destiné à ces infortunés. Peu de temps après, un prêtre nommé François Soulet légua une partie de ses biens pour le même usage. Enfin, le cardinal de La Rochefoucauld s'associa à cette œuvre charitable, obtint qu'on vendît les maisons de Chaillot et qu'on en employât le prix, ainsi que le legs de Soulet, à l'achat de terrains situés dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, où fut construit le premier hospice des Incurables. Par un traité que le cardinal passa avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu (1634), le nouvel hôpital, bien qu'administré par le bureau de l'Hôtel-Dieu, formait cependant un établissement tout à fait spécial, ayant ses revenus, ses règlements particuliers, en un mot son existence tout à fait distincte de celle des établissements qui relevaient à cette époque de l'administration de l'Hôtel-Dieu. En outre, en vertu de ce même contrat, le cardinal de La Rochefoucauld faisait don à l'hôpital dont il assurait la fondation de « deux mil huit cent soixante-dix livres, treize sols, quatre deniers de rente. » Des lettres patentes, datées d'avril 1637, conférèrent à cet établissement une existence légale et les privilèges dont jouissaient à cette époque les maisons hospitalières. L'hospice, construit rue de Sèvres par l'architecte Gamard, était destiné à recevoir des hommes et des femmes. Pour y être admis, il fallait être atteint des maladies suivantes :

La paralysie ancienne et formée; l'agitation ou tremblement continuel de tout le corps ou des membres; les cancers; les luxations des vertèbres et le rachitisme; les hernies; la goutte sciatique; la goutte proprement prise; les rhumatismes goutteux; les hydropisies, les pulmonies, les asthmes; le flux perpétuel de pituite, les vieux ulcères aux jambes, la faiblesse universelle de tout le corps.

Après avoir été visités, les malades étaient admis à l'hospice, où ils étaient astreints à un grand nombre d'exercices religieux, et perdaient à peu près complètement leur liberté. Les sorties étaient excessivement rares, et ne pouvaient s'obtenir que sur une permission écrite du bureau. Quant aux infirmes qui avaient l'usage de leurs mains, ils devaient travailler et recevaient pour leur travail une faible rémunération. L'hospice des incurables de la rue de Sèvres fut régi par les mêmes règlements jusqu'à la Révolution. En l'an X, il subit une modification importante. Par un règlement du 10 vendémiaire, la maison de la rue de Sèvres fut spécialement affectée aux femmes, tandis qu'on transférait les hommes dans l'ancien couvent des Récollets, rue du Faubourg-Saint-Martin.

Pour que cette étude soit complète, il reste à dire un mot de ce dernier établissement.

L'hospice de la rue de Sèvres, s'il fut le plus considérable, ne fut pas à Paris le seul refuge que la charité privée ouvrit aux malades incurables. Peu d'années après l'achèvement des constructions de cet établissement, en 1653, saint Vincent de Paul ouvrait dans la rue du Faubourg-Saint-Martin, près du couvent des Récollets, une maison de retraite pour 20 hommes et 20 femmes incurables. Cette maison ne relevait pas de l'administration de l'Hôtel-Dieu. Administrée par les frères de la Mission et desservie par les sœurs de la Charité, elle fut d'abord et resta un véritable couvent où 40 malades incurables étaient admis sans règles fixes, et entretenus au moyen des libéralités versées directement entre les mains des religieux. Lorsque la Convention eut supprimé toutes les communautés religieuses, la maison du faubourg Saint-Martin fut mise au nombre des établissements que la commission des hôpitaux alors formée eut mission d'administrer. Le personnel de la maison devint exclusivement laïque, et le nombre des lits fut porté de 40 à 60. Mais comme cet établissement ne répondait pas aux besoins d'une population nécessiteuse, la Convention ordonna qu'il serait transféré dans l'ancien couvent des Récollets, alors disponible, et huit ans plus tard, en l'an X, le couvent des Récollets fut spécialement affecté aux incurables hommes. Il en fut ainsi jusqu'en 1861, époque à laquelle l'administration de la guerre acquit ce couvent pour le transformer en caserne, et les incurables hommes furent transférés provisoirement rue Popincourt. Depuis lors, l'administration de l'assistance publique a fait construire dans la plaine d'Ivry un vaste édifice destiné à recevoir les incurables hommes et femmes, en maintenant toutefois le principe de la séparation des deux sexes. Le nouvel hospice contient 2,000 lits, 1,000 pour les hommes, 1,000 pour les femmes. Les bâtiments affectés aux hommes ont été mis en service en 1869, et l'établissement provisoire de la rue Popincourt a été complètement évacué à cette époque. La translation des femmes a eu lieu dans les premiers mois de 1870.

INCURABLEMENT adv. (ain-ku-ra-ble-man — rad. *incurable*). D'une manière incurable : *Etre* INCURABLEMENT *malade.*

INCURIE s. f. (ain-ku-rî — lat. *incuria*; du préf. *in*, et de *cura*, soin). Défaut de soin ou d'application : *L'âge et la réflexion donnent du penchant pour l'*INCURIE *et le quiétisme.* (Alibert.)

INCURIEUX, EUSE adj. (ain-ku-ri-eu, euze — du préf. *in*, et de *curieux*). Qui n'est pas curieux, qui est insouciant d'apprendre, de savoir : *Un esprit* INCURIEUX. *Combien se trouvent plus dociles et aisés à mener les esprits simples et* INCURIEUX, *que les esprits surveillants et pédagogues!* (Montaigne.)

INCURIOSITÉ s. f. (ain-ku-ri-o-zi-té — du préf. *in*, et de *curiosité*). Défaut de curiosité, indifférence à apprendre : *L'*INCURIOSITÉ *des Orientaux empêche leurs progrès dans les sciences et dans les arts.* (Acad.) *C'est un doux et mol chevet que l'insouciance et l'*INCURIOSITÉ, *à reposer une tête bien faite.* (Montaigne.) *L'ignorance et l'*INCURIOSITÉ *sont deux oreillers fort doux; mais, pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne.* (Dider.)

INCURSION s. f. (ain-kur-si-on — lat. *incursio*; de *in*, dans, et *currere*, courir). Invasion de gens de guerre ou de maraudeurs sur un terrain ennemi ou étranger : *Les Nerviens, dit César, ont l'habitude, pour se garantir contre les* INCURSIONS *de la cavalerie et des maraudeurs voisins, de tailler et de courber de jeunes arbres, dont les branches entrelacées de ronces et d'épines forment une espèce de mur impénétrable à l'œil même.* (L. Renier.)

— Par ext. Course, voyage de curiosité ou d'exploration : INCURSIONS *scientifiques*. INCURSIONS *de savants, de navigateurs.*

— Fig. Travaux que l'on fait par exception, en dehors des études auxquelles on se livre habituellement : *Ce savant ne s'est pas toujours borné aux études philologiques, il a fait quelques* INCURSIONS *dans le domaine de la poésie.* (Acad.)

— **Syn. Incursion, invasion, irruption.** *L'incursion* est essentiellement passagère : c'est l'entrée subite d'une troupe sur un territoire ennemi, en vue du pillage ou pour opérer quelque diversion, mais sans aucun dessein d'occuper le pays ou d'y faire un long séjour. L'*irruption* est aussi une action subite, impétueuse, qui rompt tous les obstacles; mais la troupe qui a fait irruption reste dans le pays, ou bien elle marche en avant pour pousser plus loin ses ravages. L'*invasion* est moins subite, mais elle s'étend sur une plus vaste étendue de territoire et elle est plus durable. Il faut une armée entière ou au moins un corps de troupes considérable pour envahir le pays ennemi.

INCURVABLE adj. (ain-kur-va-ble — rad. *incurver*). Qui peut se courber : *Tige* INCURVABLE.

INCURVATION s. f. (ain-kur-va-si-on — lat. *incurvatio*, de *incurvare*, courber). Action d'incurver, d'être courbé. ‖ Etat de ce qui est courbé, Courbure.

INCURVÉ, ÉE (ain-kur-vé). Part. passé du v. Incurver. Courbé de dehors en dedans : *Ligne* INCURVÉE. *Tige* INCURVÉE.

INCURVER v. a. ou tr. (ain-kur-vé — lat. *incurvare*; du préf. *in*, et de *curvare*, courber). Courber de dehors en dedans; courber en général.

INCUSE adj. f. (ain-ku-ze — lat. *incusus*, frappé, de *in*, sur, et *cudere*, frapper, qui se rapporte à la racine *ku*, restée avec le sens de frapper dans le latin, le persan, le slave et le germanique (v. PERCUSSION). Numism. Se dit de certaines monnaies antiques, qui présentent le même type des deux côtés, mais en relief sur l'un et en creux sur l'autre.

— Substantiv. : *Les* INCUSES.

— **Encycl.** Les *incuses* sont de deux sortes : les unes proviennent de la négligence des ouvriers monnayeurs, qui les ont frappées avant de retirer celles qui les avaient précédées sous le marteau; les monnaies romaines consulaires en offrent de nombreux exemples; les autres ont été fabriquées à dessein. Aussi, pour les distinguer des précédentes, plusieurs numismates ont proposé de les désigner sous le nom de *pièces de fabrique incuse*. On rencontre des monnaies de cette seconde espèce dans la numismatique de l'antiquité et dans celle du moyen âge. Celles de l'antiquité sont toutes en argent, et appartiennent en général à la Grande-Grèce; leur fabrication remonte aux premiers temps du monnayage. Celles du moyen âge sont presque toutes d'origine allemande; il y en a quelques-unes d'or, mais, le plus souvent, elles sont d'argent. V. BRACTÉATE.

INDALSELV, fleuve de la Suède septentrionale, qui s'écoule du grand lac du Jemtland. Il prend divers noms suivant les localités qu'il traverse; puis, après avoir reçu plusieurs cours d'eau et formé deux petits lacs, il présente, aux frontières de Medelpar, une magnifique chute de 246 pieds de haut, appelée Edfossen ou Edfors. Enfin, il arrose sous son propre nom toute la partie N.-E. de cette dernière province, où il se jette dans le golfe de Bothnie.

INDAR s. m. (ain-dar). Agric. Houe à couper les bruyères.

INDARTE (José-Rivera), poëte et publiciste argentin, né à Cordova en 1810, mort en 1845. Il commença par être un partisan déclaré de Rosas, gouverneur de Buenos-Ayres, à qui il avait été recommandé, se fit connaître, vers 1835, par la publication d'un écrit intitulé : *Vœu de l'Amérique*, dans lequel il demandait qu'on renouât des rapports diplomatiques et commerciaux avec l'Espagne, et répondit aux vives attaques dont cette brochure avait été l'objet par une *Défense* très-vive (1835). Quelque temps après, Indarte se rendit dans l'Amérique du Nord, où il étudia l'économie politique, l'anglais, l'italien, publia des articles dans les journaux, et devint membre de la Société abolitionniste des Etats-Unis. De retour à Montevideo, en 1839, au moment où la guerre civile venait d'éclater, il prit la direction du *National*, publia en même temps un journal hebdomadaire, le *Tirteo*, dans lequel il combattit avec autant de talent que de vigueur le dictateur Rosas, et fit paraître, en 1843, un pamphlet intitulé *Rosas et ses adversaires*, acte d'accusation d'une incroyable violence, qu'il terminait par la liste nécrologique des victimes du despote. Indarte publia en outre : *Démonstration de la légitimité de l'indépendance de la république du Paraguay; l'Intervention anglo-française au Rio de la Plata*, etc. Epuisé par le travail et par la surexcitation d'une lutte incessante, il se rendit, en 1845, à Desterro, ville du Brésil, pour y chercher le repos qui lui était ordonné; mais il succomba quelques mois après.

INDE, s. m. (ain-de — de *Inde*, nom de pays). Ancien nom de l'indigo. ‖ Couleur bleue tirée de la guède ou de l'indigo : *Les blanchisseuses emploient l'*INDE *pour passer le linge au bleu.* (V. de Bomare.)

— s. f. Ornith. *Coq d'Inde, poule d'Inde*. V. DINDON.

— Bot. *Canne d'Inde* ou *canne de Congo*, Espèce de balisier. ‖ *Œillet d'Inde*. V. ŒILLET. ‖ *Bois d'Inde*, Un des noms du bois de campêche.

INDE ou **INDES ORIENTALES**, nom donné à deux grandes presqu'îles de l'Asie méridionale, séparées par le Gange, et appelées, l'une *Inde en deçà du Gange, Inde Cisgangétique* ou *Indoustan*, et l'autre *Inde au delà du Gange, Inde Transgangétique* ou *Indo-Chine*. La grande contrée asiatique que nous appelons Inde ne porta pas primitivement ce nom, réservé auparavant à la contrée baignée par l'Indus. Le pays désigné actuellement sous ce nom ne forme pas une circonscription géographique définie, et les deux contrées qu'il comprend seront étudiées à part. Nous ne retenons ici cette dénomination qu'à cause de certaines notions qui sont communes aux deux pays, et qui ne pourraient trouver leur place ailleurs.

Mais d'abord d'où vient le nom de l'Inde. La philologie moderne croit l'avoir découvert. On s'accorde à le dériver de l'Indus, en sanscrit *Sindhu*. « Ce nom, dit Max Muller, n'est pas un nom indigène; il nous vient des Romains, qui le tenaient des Grecs, lesquels à leur tour l'avaient reçu des Perses en Grèce, parce que c'est dans l'ancien perse seulement qu'un *s* initial se change en *h;* les Grecs ont laissé tomber cet *h*, selon leur habitude. C'est seulement dans le vieil idiome de l'iran que le pays du *Sindhu* (*sindhu* est le mot sanscrit pour rivière), ou des *sept sindhus*, a pu être appelé *Hindia* ou *India* au lieu de *Sindia*. »

— *Histoire*. L'histoire antique de l'Inde est fort obscure et mêlée de fables. C'est, dit-on, dans le cours du XVe siècle avant l'ère chrétienne que les Aryas vinrent s'établir dans l'Inde, au pied de l'Himalaya, dans la province de Delhi, d'où ils s'étendirent successivement au point d'occuper tout l'Indoustan. Nous ne savons rien sur la manière dont s'accomplit cette conquête. Les Aryas, de race caucasienne, apportèrent, dit-on, dans le pays une civilisation avancée. Dans cette première période, fort incertaine, l'Inde était divisée en un grand nombre d'Etats indépendants, tels que ceux d'Ayod'hya (Aoude), de Mithyla, dans l'Inde supérieure, et de Maghada, dans l'Inde centrale. Des rois étaient placés à la tête de ces Etats, dont plusieurs reconnaissaient souvent l'autorité suprême d'un maharadjah, c'est-à-dire d'un grand roi. Les brahmanes exerçaient une grande influence sur la direction des affaires publiques, et ils élevèrent des constructions prodigieuses, notamment des temples taillés dans le roc vif.

Dans les temps primitifs apparaît Ruma, roi d'Ayod'hya, que l'épopée du *Ramayana* représente comme ayant conquis l'Inde entière. Une autre épopée, le *Mahabharata*, montre l'Inde partagée de nouveau en plusieurs Etats indépendants et déchirée par les discordes de deux puissantes familles, les *Pandavas* et les *Kauravas*. Divers empires existèrent simultanément ou l'un après l'autre. C'est durant cette période qu'auraient eu lieu les prétendues expéditions de Bacchus, d'Hercule, de Sémiramis, et plus tard de Sésostris. L'histoire de l'Inde commence à acquérir quelque certitude au VIe siècle avant Jésus-Christ. Darius Ier, roi des Perses, forma, du pays situé entre le Paropamise et l'Indus, la 20e satrapie de l'empire des Perses.

L'expédition d'Alexandre, qui pénétra jusqu'à l'Hyphasis (aujourd'hui Setlege), ouvrit, pour ainsi dire, la route de l'Inde aux Occidentaux. Les Macédoniens trouvèrent sur le cours supérieur de l'Indus un grand nombre de princes indépendants, Taxile, Abyssare, les deux Porus; la partie méridionale était partagée en républiques aristocratiques, les Nyseens, les Malliens, les Oxydraques. A partir de l'expédition d'Alexandre, l'Europe entretint des relations commerciales non interrompues avec l'Inde, soit par mer, soit par terre, au moyen de caravanes; beaucoup de Grecs allèrent trafiquer dans ces contrées lointaines, où ils finirent même par s'établir. Après la mort d'Alexandre, un Indien du nom de Sandrocottus (le Tchandragoupta des histoires indiennes) poussa les habitants de l'Inde à la révolte, tua le gouverneur macédonien et s'empara de l'empire de Prusias, dont Patna était la capitale. Seleucus Nicator, roi de Syrie, conclut la paix avec Sandrocottus, moyennant des présents, et lui donna même sa fille en mariage. Le roi gréco-bactrien Eucratidas conquit, peu de temps après l'expédition d'Antiochus le Grand contre le roi indien Sophragasemus, une partie de l'Inde en deçà du Gange, qui fut perdue, il est vrai, peu de temps après la décadence de l'empire gréco-bactrien. Plus tard, vers 160 avant Jésus-Christ, les Saces (Indo-Scythes), poussés vers le sud par un grand mouvement dans les peuples de l'Asie centrale, devinrent puissants dans l'Inde; mais l'empire des Saces ne fut pas de longue durée, car les Yve-Tchi, autre peuplade scythique, leur enlevèrent les provinces situées à l'ouest de l'Indus.

Malgré tous ces changements de domination dans l'Inde, les Occidentaux continuaient à entretenir des relations avec ce pays, et il est fait mention de diverses ambassades envoyées de l'Inde aux empereurs romains.

Ptolémée divise déjà l'Inde en Inde en deçà du Gange et Inde au delà du Gange. Dans la presqu'île cisgangétique, l'empire des Prasiens paraît resserré au temps de Ptolémée, et semble avoir cédé le premier rang à celui des Caspiræi (Cachemire). A partir de Ptolé-

mée, l'histoire de l'Inde devient complétement obscure jusqu'à l'invasion musulmane. Lorsque les Arabes eurent conquis la Perse et une partie de l'Inde en deçà du Gange, les relations de l'Inde avec l'Europe n'eurent plus lieu que par leur intermédiaire. C'est avec les Arabes que commence dans l'Inde l'influence du mahométisme, qui, en provoquant le fanatisme guerrier, déchaîna sur ce pays une suite de conquérants qui le ruinèrent. Ce ne fut qu'au sud, dans les contrées moins accessibles du Décan, que quelques tribus indoues parvinrent à conserver leur indépendance.

A partir de l'an 1,000, l'Inde perd complétement son indépendance. Elle ne fait plus que changer de maîtres, et assiste passivement aux luttes des étrangers sur son sol. Les premiers conquérants de cette période furent les Ghaznévides. Ils eurent pour chef un aventurier turc, qui s'était créé une principauté indépendante dans un district montagneux de l'Afghanistan, appelé Ghazna. Le second de ses successeurs, Mahmoud le Ghaznévide, passa l'Indus en 1001, malgré l'opposition du roi de Lahore, et, dans onze expéditions successives, jusqu'en 1026, il conquit toute la rive orientale de l'Indus, le Pendjab, le royaume de Lahore, l'Adjemi et la presqu'île de Guzerate. Partout il détruisit les temples indiens, brisa les statues, pilla tous les monuments publics. Après la mort de Mahmoud, arrivée en 1030, les brahmanes prêchèrent dans toute l'Inde la révolte contre l'étranger; le roi de Delhi se mit à la tête d'une coalition, qui reprit une partie des conquêtes des Ghaznévides; mais ceux-ci se maintinrent dans le Pendjab et dans le royaume de Lahore, jusqu'en 1186, époque à laquelle ils furent dépossédés par les Gourides, tribu turcomane qui sortait du Khoraçan. Sous la dynastie des Gourides, qui dura jusqu'en 1289, l'islamisme établit et consolida sa puissance par de nouvelles conquêtes et par des luttes énergiques contre les Mongols. Après les Gourides, vinrent quelques conquérants afghans, qui cherchèrent d'abord à étendre leur domination dans le Décan, mais furent bientôt forcés de tourner tous leurs efforts contre les attaques incessantes des Mongols; cette dynastie d'Afghans subit le joug de Timour-Lenk (Tamerlan), qui marcha vers Delhi, s'y fit couronner, y resta quinze jours, puis se dirigea vers le nord, en longeant le Gange; enfin, il sortit de l'Inde en suivant le pied de l'Himalaya jusqu'au Caboul. Après son départ, l'anarchie fut grande dans l'ancien empire des Ghaznévides. Tous les gouverneurs de province se disputaient Delhi, la capitale de l'Inde, lorsque les Portugais, conduits par Vasco de Gama, firent leur apparition sur les côtes de l'Indoustan, au commencement du XVIe siècle. Vainqueurs des troupes du roi de Calicut, qui avait essayé de les expulser de son territoire, les Portugais établirent des forts et des factoreries. Bientôt le monopole du commerce de l'Inde fut entre leurs mains, et ils se rendirent maîtres d'importantes possessions sur toute la côte de Malabar. L'union du Portugal avec l'Espagne, en 1599, amena la chute des colonies portugaises, qui furent dès lors exposées aux attaques des ennemis de l'Espagne. En outre, comme les Portugais s'étaient rendus odieux dans l'Inde par leur tyrannie, les indigènes accueillirent partout les Hollandais en amis. La victoire que ces derniers remportèrent sur la flotte hispano-portugaise établit leur réputation aux yeux des Indous, et ils fondèrent la même année la Compagnie des Indes orientales. Les Anglais ne tardèrent pas à figurer parmi les nations européennes faisant le commerce avec les Indes, surtout quand le monopole eut été législativement accordé à une compagnie fondée en 1600. Vers cette époque, les Français travaillèrent avec énergie à réparer le temps perdu. Depuis 1503, plusieurs tentatives infructueuses avaient été faites par eux; enfin, ils avaient réussi à acquérir quelques possessions territoriales, dont le chef-lieu, Pondichéry, prit de bonne heure une grande importance.

Pendant que les Européens entraient en scène, l'empire du Grand Mogol, agrandi et consolidé par la valeur et la sage administration d'Akbar, devint la proie des guerres civiles suscitées par les successeurs de ce prince. Ces troubles durèrent jusqu'à l'avénement d'Aureng-Zeib (1658), surnommé le Richard III de l'Orient. Ce prince gouverna ses peuples avec assez de sagesse; mais son intolérance religieuse excita des soulèvements parmi les Radjepoutes et fut cause peut-être du principal événement de son règne, l'établissement du royaume des Mahrattes, sous la conduite d'un aventurier nommé Sivaji. Celui-ci commença par le brigandage, se fit peu à peu un royaume aux dépens de celui de Bedjapour, et enfin s'étendit sur toute la côte, depuis Goa jusqu'à Damaun. Il sut, dans ces contrées marécageuses, avec sa cavalerie légère, résister aux lourds cavaliers d'Aurengzeb. Après une soumission apparente, il mourut en 1680, ayant étendu sa puissance jusque dans le Carnatic. C'était un zélé disciple des brahmanes; le sanscrit avait repris à sa cour la position officielle du persan à la cour du Grand Mogol. Ses successeurs ne surent pas continuer son œuvre; son royaume tomba à sa mort dans l'anarchie, mais parvint cependant à maintenir son indépendance contre Aureng-Zeib, qui mourut en 1707, âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, les Hollandais avaient peu agi; mais, pendant la seconde, ils s'emparèrent des stations portugaises sur les deux côtes de Coromandel et de Malabar, à l'exception de Goa. En 1672, la Compagnie française des Indes orientales acheta le district de Pondichéry au roi de Bedjapour. Pondichéry fut pris par les Hollandais en 1692; mais ils le restituèrent en 1697, à la paix de Ryswyk. En 1612, il s'institua une compagnie danoise, qui, en 1616, s'établit par achat à Tranquebar. La Compagnie anglaise avait établi son premier comptoir à Surate en 1512. Elle se fortifia ensuite à Masulipatam, sur la côte de Coromandel. En 1633, elle obtint du Grand Mogol le droit de faire le commerce dans le Bengale. L'histoire de l'Inde se confond dès lors avec celle des établissements français et surtout des établissements anglais. V. INDE ANGLAISE et INDE FRANÇAISE.

— *Religions*. L'Inde est une des contrées de la terre où le sentiment religieux et mystique a trouvé le développement le plus considérable. Ses divers systèmes religieux ont donné naissance ou servi de type aux religions des autres peuples. Nous allons présenter, dans un tableau succinct, l'exposé des principales religions actuellement encore pratiquées parmi les Indous. Nous nous bornerons à donner sur chacune d'elles quelques brefs renseignements, renvoyant pour plus de détails les lecteurs à l'article spécial consacré à la plupart de ces religions.

1° *Brahmanisme*. Ce fut la religion des conquérants aryens. Le brahmanisme a pour base le naturalisme des Védas et le déisme; au-dessous de l'Etre suprême, latent, qui ne se révèle pas, il place la trimourti ou trinité, composée de Brahma, le créateur, de Vichnou, le conservateur, et de Siva, le destructeur. Professée actuellement par plus de 115 millions d'individus, cette religion occupe le quatrième rang numérique, après le bouddhisme, le christianisme et l'islamisme.

2° *Bouddhisme*. Fondé par Siddharta le Bouddha (savant par excellence), le bouddhisme prima un instant le brahmanisme, dont il était en quelque sorte une modification, et devint pour un temps la religion nationale de l'Inde. Mais le brahmanisme ne tarda pas à reprendre le dessus et à expulser par de sanglantes persécutions la religion bouddhique, qui se réfugia à Java, dans les contrées transgangétiques, en Chine, au Japon, au Thibet, en Mongolie, où elle inaugura une nouvelle ère de prospérité et d'éclat. Les sectateurs indous du bouddhisme sont actuellement peu nombreux et isolés; on en rencontre dans les montagnes du Kourg, dans les gorges de l'Himalaya, à Ceylan, etc.

3° *Djaïnisme*. Le bouddhisme, qui joua vis-à-vis du brahmanisme le même rôle que le christianisme vis-à-vis du judaïsme et du mosaïsme, vit s'élever dans son sein des doctrines hétérodoxes et eut, lui aussi, à subir sa réforme. Le réformateur s'appelait Djaïna (le victorieux), et il donna son nom à sa religion. Le djaïnisme se subdivise lui-même en deux sectes. Le dieu du djaïnisme est Parnavisa, et il doit se confondre vraisemblablement avec Bouddha. Les autres dieux sont les âmes des hommes vertueux qui habitent le ciel; les dieux inférieurs portent le nom de devatas. La transmigration des âmes et le respect sacré pour le Gange sont empruntés directement au brahmanisme.

4° *Nanekisme*. C'est une secte d'iconoclastes portant le nom de seikhs ou sikhs et professant le déisme le plus absolu. Elle fut fondée vers le XVe siècle par Naneka et peut être considérée comme un moyen terme entre le brahmanisme et le bouddhisme. Ce sont les seikhs qui professent pour la vie de l'animal le plus infime ce respect qu'on prête en général aux Indous. On évalue le nombre des seihks à environ 4,500,000.

5° *Islamisme*. Les musulmans, lorsqu'ils envahirent et conquirent l'Indoustan, lui imposèrent leurs mœurs, leur langue et leur foi. Les Indous musulmans sont moins fanatiques et observateurs moins rigoureux du Coran que leurs frères occidentaux; ils se permettent de boire du vin et des liqueurs fortes. L'islamisme a créé dans l'Inde un ordre religieux composé de fakirs ou moines mendiants, et une secte, celle des boias, qui se sont formés en différentes communautés. La population musulmane de l'Inde consiste principalement en Mongols, en Afghans, en Beloutches, en Arabes, en Persans et en un certain nombre d'Indous de race pure. Elle s'élève à environ 17 millions d'individus (à peu près un huitième de la population totale).

6° *Sabéisme*. Le culte du feu est pratiqué spécialement par les hommes de race parsi ou persane.

7° *Judaïsme*. Il est représenté par un certain nombre de juifs répandus dans l'Inde entière, et ayant fidèlement conservé les prescriptions mosaïques et les traditions du Talmud.

8° *Christianisme*. Il a été importé dans l'extrême Asie dès les temps les plus reculés, grâce aux efforts incessants des missions nestoriennes. Lorsque les Portugais arrivèrent aux Indes, ils trouvèrent des chrétiens de saint Thomas. Plus tard, une nouvelle propagande eut lieu et amena des résultats féconds. Aujourd'hui le christianisme compte dans l'Inde de nombreuses sectes, parmi lesquelles nous distinguerons : le catholicisme, dont les progrès furent spécialement encouragés par les Portugais, et qui compte environ 600,000 adeptes; l'anglicanisme, répandu dans les parties soumises à la domination anglaise; le luthéranisme, représenté par les missions de Tranquebar, de Cuddalore, de Tritchinopally, etc., et professé par une vingtaine de milliers d'Indous convertis; le rite arménien, exclusivement représenté par des Arméniens; le jacobisme, qui reconnaît le patriarche d'Antioche, et compte environ 200,000 sectateurs; le nestorianisme, qui inaugura aux Indes l'introduction du christianisme. A leur arrivée, les Portugais tentèrent, par de sanglantes persécutions, de ramener les nestoriens dans le sein de l'Eglise catholique; mais ces rigueurs furent sans effet. Aujourd'hui, les nestoriens, sous la protection des autorités anglaises, constituent une espèce de république religieuse, qui compte environ 50,000 membres.

Dans ces derniers temps, M. Garcin de Tassy a signalé dans l'Inde un mouvement musulman très-prononcé, et qui doit inquiéter sérieusement le gouvernement anglais. Le terrain perdu par les religions indigènes, ce n'est pas le christianisme, c'est l'islamisme qui le gagne. La propagande musulmane se fait sur une vaste échelle, par le moyen surtout de l'enseignement privé. Ce mouvement, d'après M. Garcin de Tassy, doit être attribué surtout aux wahabis, iconoclastes fanatiques qui exercent sur le pays une grande influence.

Du reste, le gouvernement anglais met dans la question religieuse une sage réserve, et n'emploie, pour triompher de la superstition locale, que des moyens moraux, beaucoup plus lents, mais bien plus efficaces que la persécution. Sans doute, il existe dans l'Inde bien des choses qui doivent singulièrement choquer les yeux de l'Anglais; il ne lui plaît certainement pas de voir circuler des fakirs en état de complète nudité; il est scandalisé de voir dans les temples des peintures d'une obscénité révoltante, ou de rencontrer des dévots, véritables stylites, perchés durant des années à la cime d'un arbre, et attendant, dans une immobilité complète, que leurs admirateurs leur fassent passer, à l'aide d'une corde, la nourriture journalière; mais l'Angleterre sait par expérience qu'il est dangereux de s'attaquer de front à de pareils abus, et il demande au temps seul le progrès que la violence n'a jamais su donner.

— *Linguistique*. L'étude des langues de l'Inde a pris de nos jours une extrême importance, par l'influence qu'on a attribuée à certaines de ces langues, particulièrement à celle des Aryas, sur les langues modernes de l'Europe. L'épithète d'indo-européen, adoptée par les philologues pour désigner tout un groupe d'idiomes parlés dans l'Europe entière et dans une très-grande partie du reste du globe, fait tout de suite comprendre la part immense que les savants de nos jours attribuent aux langues de l'Inde dans la formation du langage humain.

L'origine de ces langues mères, les premières dont on connaisse quelques lambeaux d'histoire, est naturellement très-obscure. Nous devons ici nous borner à quelques généralités, les diverses langues de l'Inde ayant des articles spéciaux aux mots DRAVIRIEN, PÂLI, SANSCRIT, etc. Au point de vue de leur histoire, qui doit seul nous préoccuper dans cet article, les langues de l'Inde reconnaissent trois sources principales : les langues autochthones, qui ont servi de première base, l'invasion des Aryas, et les invasions musulmanes, qui ont introduit les éléments arabes et parsis. Les idiomes autochthones, connus sous le nom de langues draviriennes, sont encore parlés dans le Décan, où ils furent rejetés par l'invasion aryenne. Quelques auteurs ont rattaché à la même origine le prâkrit, que l'on s'accorde assez généralement aujourd'hui à regarder comme une altération du sanscrit, et qui ne daterait que du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Quant à l'introduction du sanscrit ou langue des Aryas, on n'a pas encore réussi à en fixer l'époque d'une manière un peu certaine. Le pâli, usité dans les livres bouddhistes, dérive du prâkrit. Le sanscrit donna directement naissance à l'indi ou indouï, qui est devenu la langue littéraire des Indous. L'invasion ghaznévide modifia profondément l'idiome indi, et donna naissance à l'indoustani, qui comprend deux dialectes, l'ourdou et le dakhni. L'indoustani, mélange de sanscrit, de parsi et d'arabe, est aujourd'hui, en dehors des langues européennes, la langue officielle de l'Inde.

Quant aux idiomes européens, ils ne se sont guère introduits que sur les côtes dans les langues indigènes, et n'ont produit que quelques patois, mélange confus de sanscrit, de parsi, d'arabe et de portugais, d'anglais, etc., langage essentiellement populaire et d'ailleurs dépourvu de toute grammaire.

— *Instruction publique*. L'enseignement dans l'Inde, d'après M. Garcin de Tassy, a suivi dans ces derniers temps deux courants bien distincts : le courant musulman et le courant indien. Les musulmans, avec la ténacité qui les caractérise partout, se refusent absolument à l'enseignement officiel organisé par les conquérants européens, et établissent sans cesse de nouvelles écoles particulières, où l'on enseigne l'indoustani à l'exclusion de toute autre langue. Les Indous, au contraire, demandent volontiers l'instruction aux établissements anglais, où la langue anglaise est enseignée concurremment avec la langue nationale; ils ne possèdent, dans toute l'Inde, aucun établissement particulier. Il est donc facile de prévoir, dès aujourd'hui, que les Indous se seront absolument fondus avec les Européens, avant qu'un mouvement analogue se soit prononcé dans la population musulmane, si réfractaire à notre civilisation. Du reste, tout en se refusant à la voie de progrès que les Anglais voudraient leur ouvrir, les musulmans de l'Inde ne restent cependant pas stationnaires; outre une multitude d'écoles primaires, ils possèdent divers colléges très-prospères, notamment ceux de Delhi, de Schah-Abad et de Calcutta. Parmi les revues en indoustani, il en est une qui leur appartient exclusivement et qui s'intitule la *Divulgation musulmane;* elle se publie à Bangalore.

Néanmoins, il est reconnu que l'enseignement musulman reste tout à fait inférieur, et l'on doit désirer que le gouvernement réussisse dans les efforts qu'il tente pour attirer dans ses établissements scolaires la population de l'Inde. Déjà il a obtenu de remarquables résultats : en 1870-1871, il a donné l'instruction à 204,103 élèves, dans 8,118 écoles et 3 colléges, et a dépensé 4,758,666 francs. L'association pour le progrès des Indous, *British indian Association*, rend de très-grands services dans le pays.

— *Littérature*. La littérature de l'Inde, la plus ancienne du monde, forme un ensemble considérable, dont une faible partie seulement nous est connue; nous possédons à peine, depuis la fin du dernier siècle, le texte de ses principaux monuments, et l'œuvre colossale de leur traduction, entreprise à la fois en Angleterre, en France et en Allemagne, n'a été encore terminée dans aucune langue européenne. Cependant les travaux de Colebrooke, de Ward et de Roth, de Garcin de Tassy, de Langlois et de Pictet permettent dès à présent de se faire une idée assez précise de cette littérature si longtemps délaissée.

La poésie, par laquelle les Aryens, comme tous les peuples primitifs, ont essayé de rendre leurs sensations, ne fut d'abord pour eux qu'une des formes de la prière et de l'enthousiasme religieux. Peuple pasteur et patriarcal, en contact avec une nature excessive et mystérieuse, ils surent empreindre leurs premiers chants de la sérénité grandiose des spectacles qu'ils avaient sous les yeux, en même temps qu'ils peignirent, sous les traits les plus naïfs, les luttes et les terreurs de l'homme aux prises avec les nécessités de la vie. Aucune autre littérature ne nous fait aussi bien pénétrer dans ces époques lointaines où pour l'homme tout était nouveau, inconnu, bienfaisant ou terrible; la raison de cette particularité est dans l'ancienneté même de ces poésies. La première période de la littérature aryenne, période appelée *védique* parce que les *Védas* en sont l'unique monument, a son centre dans les environs du XVe siècle avant J.-C. Peut-être aurions-nous, dans la littérature grecque, quelque chose de semblable si les hymnes orphiques n'avaient pas été constamment remaniés par les sectes religieuses; les *Védas*, quoique colligés en recueils à une époque bien postérieure, ont échappé, du moins en grande partie, à ces retouches, grâce au respect superstitieux dont ils étaient entourés; la langue même n'en a point été refaite, sous prétexte de l'accommoder aux habitudes savantes des siècles suivants; elle est restée absolument barbare et inculte. Comparée au sanscrit pur, elle offre bien plus encore de concordance avec le zend, et témoigne ainsi que la plupart de ces hymnes ont été composés avant la séparation des deux rameaux aryens qui devaient peupler l'un la Perse, l'autre l'Inde. Peut-être quelques-uns datent-ils de l'époque où les Aryens émigrants n'avaient pas encore atteint la Pentapotamie (Pendjab), où ils posèrent les premières bases de leur civilisation; pour le plus grand nombre, ils sont postérieurs à leur établissement dans la région des cinq fleuves, et les derniers, fortement imprégnés des conceptions brahmaniques, nous ramènent à une époque voisine de l'ère chrétienne.

Rien d'artificiel dans cette poésie. « Aucun monument des vieux âges, dit A. Pictet, ne nous fait pénétrer plus profondément dans les temps de l'humanité primitive. Là, et là seulement, se trouve encore tout ce que nous pouvons savoir sur les origines des religions et des mythologies de l'Europe païenne. Là seulement nous pouvons suivre les premiers efforts de l'homme pour chercher Dieu sincèrement dans les grands phénomènes de la nature d'abord, puis plus tard dans les spéculations les plus élevées auxquelles la pensée humaine puisse atteindre par ses propres forces. Au début, ces aspirations spontanées vers le ciel s'expriment par une poésie pleine de grandeur, qui s'efforce de donner un corps à l'infini en personnifiant partout les puissances mystérieuses qui dominent le monde visible. De là, une richesse étonnante de mythes, d'où surgit un polythéisme grandiose dont les symboles sont encore transparents. La pensée rentre ensuite en elle-même pour reprendre en sous-œuvre les créations de la poésie inspirée, pour les interpréter, les réu-